



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONSTRUCTION D'UN SELF

Conformément à l'article L.111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit afficher le plan de financement d'une opération bénéficiant de subventions de la part de personnes publiques.

Vu le décret n°2020-1129 du 11 septembre 2020

Collectivité : Châteaugiron

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Construction d'un self LPG

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Marché de maîtrise d'œuvre	Atelier DUPRIEZ	106 600,00 €
	BEGC - ECIE - ARES VENATHEC	
Études complémentaires / frais annexes		
Contrôle technique	SOCOTEC	4 300,00 €
SPS	IPAC Conseils	4 972,50 €
Diag. Amiante et Plomb	DEKRA	1 780,00 €
Sous-total MOE/Études		117 652,50 €
Travaux ou acquisitions		
Montant prévisionnel		1 390 700,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		1 390 700,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 508 352,50 €
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements		Montant
DSIL	 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE	452 506 €
Pays de Châteaugiron Communauté	 Pays de Châteaugiron Communauté	301 671 €
Sous-total aides publiques		754 176,25 €
Autres aides non publiques		
Sous-total autres aides non publiques		- €
Part de la collectivité	Fonds propres	754 176,25 €
	Emprunt	
	Recettes générées par le projet	
Participation du maître d'ouvrage		754 176,25 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		1 508 352,50 €